



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Situation critique de la maison d'arrêt d'Angers et perspectives

Question orale n° 816

### Texte de la question

Mme Stella Dupont attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans l'agglomération angevine. Depuis vingt ans, l'évocation de la maison d'arrêt d'Angers est un serpent de mer pour les élus locaux. Les solutions proposées ont varié. Une vaste rénovation d'abord, puis la création d'un nouvel établissement. Une nouvelle maison d'arrêt, de la même taille que la précédente d'abord, puis un centre pénitentiaire, à la capacité très largement élargie de 850 places. Vieille de 170 ans, la vétusté de la maison d'arrêt actuelle est structurelle. Les problématiques qui en découlent ne peuvent être palliées. Murs décrépis, toilettes dans les cellules sans autre protection qu'un tissu, uniquement douches collectives sales car vieillissantes, fenêtres qui s'ouvrent peu, voire pas, matelas au sol... Malgré ces conditions difficiles, le personnel sur place travaille sans relâche à trouver des solutions concrètes. Rénovations régulières, réparations continues, amélioration de la propreté des locaux, installation d'une nouvelle unité sanitaire modulaire, expérimentation de l'appel direct au numéro vert 3114 pour prévenir les dépressions et les pensées suicidaires, nombre d'agents pénitentiaires en hausse : ces efforts conséquents sont pourtant insuffisants, laissant cet établissement à la décrépitude et l'insalubrité. En septembre 2025, le tribunal administratif de Nantes a donc ordonné la mise en œuvre de travaux d'urgence, confirmant le caractère indigne des conditions de détention. En parallèle de l'état des locaux, la surpopulation carcérale endémique renforce les difficultés. Deux, trois, voire quatre personnes sont détenues par cellule, dans un pays où l'encellulement individuel devrait être la norme. Lors de sa dernière visite début juin 2026, Mme la députée a pu constater l'incarcération de près de 440 personnes dans cet établissement. Cela correspond à une surpopulation carcérale de l'ordre de 209 %. Chaque année, il semble que les murs doivent être poussés, les capacités des personnels élargies, la faculté de vivre en promiscuité renforcée. En vue de la construction d'un nouvel établissement, le territoire de Loire-Authion a été identifié, les procédures administratives égrenées au fil des années. Pourtant, plus rien ne se passe. Si la question du budget alloué est souvent évoquée pour justifier cette suspension, celle de la volonté politique interroge. C'est pourquoi elle l'interroge sur les suites budgétaires et politiques qui seront données au projet d'un nouvel établissement pénitentiaire sur l'agglomération angevine.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Stella Dupont](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 816

**Rubrique :** Lieux de privation de liberté

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)